

RÈGLEMENT DES VICTOIRES DES MÉDIAS D'INFORMATION PROFESSIONNELLE

Les Victoires des Médias d'Information Professionnelle distinguent les marques media qui se sont montrées particulièrement pertinentes, efficaces et créatives. Chaque catégorie viendra récompenser 2 nominés et 1 lauréat. La remise de prix se clôturera par l'annonce du prix Coup de Cœur du Jury et du Grand Prix des Victoires dont le lauréat sera désigné parmi les lauréats et nominés toutes catégories confondues.

I - PARTICIPANTS

Les Victoires des Médias d'information professionnelle sont ouvertes à tous les éditeurs adhérents au SPPRO et à la FNPS (dont la cotisation est à jour de son règlement).

Une société d'édition peut présenter jusqu'à 3 dossiers par catégorie (soit 24 au total).

II - PÉRIODE DE QUALIFICATION

Les initiatives présentées doivent avoir été publiées ou réalisées entre le **15 novembre 2025 et le 15 novembre 2026**, et ne jamais avoir concouru aux éditions précédentes des Victoires.

III – PRÉSENTATION DES 8 CATÉGORIES :

Chaque catégorie accueille des initiatives qui valorisent les publications « papier » ou « numérique ».

1. Victoire de l'Éditorial

2. Victoire de l'Article

Les articles présentés devront comporter 5 pages maximum (photos et interviews compris)

3. Victoire de l'Enquête ou du Reportage

4. Victoire du Design graphique

Cette catégorie récompense la meilleure une, infographie, dessin, illustration, photographie, nouvelle maquette...

5. Victoire de l'Innovation éditoriale

Exemple : opération spéciale, nouvelle newsletter, lancement ou refonte d'un magazine ou d'un site internet, mise en place de podcasts ou vidéos....

6. Victoire de la Performance commerciale :

Cette catégorie récompense une campagne commerciale pour la qualité de son retour sur investissement

7. Victoire de l'Événementiel

Exemple : salon, conférence, remise de prix, événement ...

8. Victoire de la Stratégie IA

Intégration de l'intelligence artificielle dans le commercial, le marketing et l'éditorial

IV – DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 100 € HT (120 € TTC) par société éditrice quelque soit le nombre de dossiers déposés.

RAPPEL : une société d'éditrice peut présenter jusqu'à 3 dossiers par catégorie (soit 24 au total).

V – INSCRIPTIONS G DOCUMENTS À FOURNIR :

L'inscription et le dépôt des dossiers sont à effectuer **avant le 15 novembre 2025** sur le site internet des Victoires des médias : <https://lesvictoiresdesmedias.fr/candidater/> et doivent être composés de :

- La fiche d'information remplie
- Tous les visuels et illustrations annexes venant faire valoir votre dossier

Tous les dossiers seront examinés par les membres du jury en version digitale.

Cependant, pour la réunion délibération finale, merci de fournir votre publication en version papier en 3 exemplaires en complément de la version PDF à l'adresse suivante :

VICTOIRES DES MEDIAS / SPPRO

À l'attention de Annie MIRGUET

17, rue de Castagnary - 75015 PARIS

amirguet@fnps.fr

Tout dossier incomplet pourra être refusé par le jury.

VII - SÉLECTION DES DOSSIERS PAR LE JURY

Dans un premier temps, un jury composé d'éditeurs de presse professionnelle adhérents à la FNPS sélectionnera les dossiers et déterminera les nominés selon une grille de notation préétablie.

Dans un second temps un jury composé de personnalités de la presse et de la communication sélectionnera les lauréats du Palmarès à l'occasion d'une réunion de délibération uniquement parmi les dossiers sélectionnés par le premier Jury.

Le jury décernera à l'issue de la réunion de délibération, **le Grand Prix des Victoires**. Il se réserve le droit également de remettre un **“Prix Coup de cœur du Jury”** au regard de l'ensemble des dossiers, venant primer le positionnement et l'animation de la marque media au sein de ses communautés.

Les membres du jury présentant des dossiers dans une catégorie ne pourront juger ni leurs dossiers, ni ceux de leurs concurrents directs dans cette catégorie.

Le jury est souverain pour ouvrir ou fermer une catégorie du palmarès.

Le jury s'engage à ne pas divulguer les résultats avant la cérémonie de remise de prix.

VIII - ATTRIBUTION DES PRIX PAR CATEGORIE

Le jury pourra décerner jusqu'à 3 prix par catégorie : un lauréat et deux nominés.

Un éditeur ne peut être récompensé que **dans une seule catégorie** (hors Coup de cœur ou Grand prix)

IX - PROMOTION DES RÉSULTATS

- Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre un trophée à l'occasion de la soirée de présentation des résultats.
- Les éditeurs primés s'engagent à faire la promotion de leur résultat dans leur publication, à travers leur site internet ou encore via leur newsletter.

Renseignements : Manon Cousin – mcousin@fnps.fr 01 44 G0 43 60

Ou Annie Mirguet – amirguet@fnps.fr – 01 44 G0 43 64